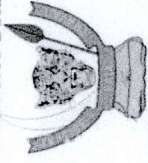


REPUEBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTOEFFECTE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 131/2024

A L'ENTREPRISE D'EXECUTION INVEST CONGO S.A.S.U.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation et asphaltage de la route Tenke long de 2,3 km, conclu avec la Dotation Tenke Fungurume Mining, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions soixante-deux mille deux cent vingt-six, un centime (USD 2 062 226,01) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatorze mille quatre cent trente-cinq, cinquante-huit centimes (USD 14 435,58), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

Fait à Kinshasa, le 18/07/2024.

Scellé de l'Etablissement